VAE Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle (TP CIP)

Le **conseiller en insertion professionnelle** joue un rôle crucial dans l'accompagnement des individus vers l'emploi. Doté d'une approche empathique et proactive, ce professionnel guide les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion pour favoriser leur insertion et leur évolution professionnelle.
Il/elle aide à résoudre des problèmes à finalité professionnelle. Il/elle conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion. Il/elle informe et aide les personnes à effectuer des choix et à prendre des décisions raisonnées.

Débouchés et évolutions professionnelles :

Le conseiller en insertion professionnelle peut exercer dans différents contextes tels que :

- Les agences pour l'emploi
- Les organismes de formation
- Les missions locales
- Les associations d'aide à l'insertion.
- Les PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation)

Avec de l'expérience et/ou des formations complémentaires, un CIP peut évoluer vers des postes de :

- Conseiller référent
- Chargé de projet
- Formateur ou intervenant spécialisé
- Responsable d'agence pour l'emploi

Des dispenses et allègements de formation existent entre le TP CIP et d'autres certifications.

Objectifs

Objectif principal :

Faire reconnaître vos compétences acquises sur le terrain afin d'obtenir le **Titre Professionnel Conseiller en insertion professionnelle.**

Objectifs spécifiques :

- Analyser et formaliser votre parcours professionnel.

- Identifier et valoriser vos compétences au regard du référentiel du TP CIP.
- Organiser votre travail de rédaction et d'argumentation.
- Maîtriser l'expression écrite et orale pour défendre votre dossier devant le jury.

Public concerné et pré-requis

Critères de recevabilité

Pour présenter votre dossier devant un jury de certification, vous devez justifier d'une **expérience significative et en lien direct avec le diplôme visé**. Cette expérience peut être acquise sous différents statuts (Salarié, Indépendant, Bénévole, Volontaire, Membre d'une association).

Dans le cadre d'un accompagnement à distance ou hybride, le candidat s'engage à disposer des équipements et outils nécessaires pour garantir le bon déroulement de sa démarche VAE.

Outils nécessaires :

- Un ordinateur ou une tablette
- Une connexion Internet stable
- Une adresse e-mail personnelle, fonctionnelle et consultée régulièrement
- Un logiciel de traitement de texte (par exemple : Word, LibreOffice…)

Votre intervenant

Formés à l'accompagnement VAE et experts du référentiel TP CIP, nos professionnels sont là pour vous préparer dans les meilleures conditions.

Notre démarche

Le parcours d'accompagnement peut s'organiser en collectif et/ou individuel.

Un accompagnement collectif : Le travail en groupe favorise entraide, soutien et dynamique positive tout au long de la démarche. L'accompagnateur et le groupe deviennent médiateurs entre le candidat et sa propre expérience, ils facilitent par l'écoute et le questionnement la reconstitution des expériences et facilitent l'identification des compétences développées.

Des entretiens individuels : Ils sont sécurisants et contribuent à préserver la motivation dans le temps. Ces entretiens permettent de guider le candidat dans l'écriture de son dossier et d'identifier d'éventuels freins dans sa progression.

Un travail intersession encadré : La démarche de validation nécessite un travail personnel important. Fort de nos expériences d'accompagnement en validation, nous proposons une méthodologie d'écriture simple et structurée, basée sur l'organisation chronologique des idées

et la réappropriation du vocabulaire professionnel.

La simulation : Pour la préparation à l'entretien final devant le jury, nous procédons à une « simulation d'oral ». Les membres du groupe et/ou l'accompagnateur jouent le rôle du jury, écoutent et questionnent avec bienveillance le candidat sur son livret pour permettre au candidat de perfectionner sa présentation.

Moyens techniques

Nous proposons plusieurs formules d'accompagnement, afin de personnaliser au mieux chaque parcours. L'Architecte de Parcours se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la durée la plus adaptée. Ces formules sont modulables selon vos besoins.

Un parcours d'accompagnement VAE peut débuter à tout moment, selon vos disponibilités.

Nous proposons diverses modalités d'accompagnement.

L'accompagnement à l'architecture (livret 1) :

- à distance sur toute la France,
- en présentiel en région Centre-Val de Loire et sur le secteur Nouvelle-Aquitaine Nord.

L'accompagnement avec un formateur (livret 2) :

- à distance sur l'ensemble du territoire,
- en présentiel dans nos différents sites : région Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine Nord ainsi qu'à Lyon, Versailles, Brest et Pessac.

Nous proposons plusieurs formules flexibles pour répondre à votre situation :

- **Accompagnement complet** : prise en charge de l'ensemble des blocs de compétences.
- **Accompagnement partiel** : destiné aux candidats disposant de dispenses ou d'équivalences, pour un parcours ciblé et allégé.

Pour vérifier vos droits à dispense ou équivalence, consultez la fiche RNCP37274 – TP – Conseiller en insertion professionnelle (rubrique « Liens avec d'autres certifications professionnelles »).

À noter : Chaque bloc de compétences est autonome et peut être validé indépendamment des autres.

Nous proposons également différents modes d'organisation :

- 100 % distanciel
- 100 % Présentiel

- Format mixte (alternant distanciel et présentiel)

Livrables

- Livret de validation
- Livret d'accueil du candidat

Certification

- **Libellé** : Titre Professionnel **Conseiller en insertion professionnelle**
- **Code RNCP** : **RNCP37274**
- **Nom du certificateur** : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
- **Date d'enregistrement de la certification** : **23-03-2023**

Evaluation

Retrouvez ci-dessous les étapes clés du processus d'évaluation :

1. **Dossier de validation**
 Le candidat doit constituer un dossier démontrant ses compétences et son expérience en lien avec le référentiel du TP CIP.
2. **Entretien oral**
 Le candidat présente son parcours et répond aux questions d'un jury composé de professionnels.

Décisions possibles du jury :

- **Validation totale** → Obtention du TP CIP
- **Validation partielle** → Certaines compétences sont validées, et des compléments de formation ou d'expérience sont demandés pour valider l'ensemble du diplôme.
- **Non-validation** → Compétences insuffisantes

Pourquoi choisir FORMA SANTÉ ?

En 2025 :

- Nombre de candidat présenté : 1
- Taux de satisfaction : 100 %*
- Taux de recommandation : 100 %*
- Taux de validation complète : 100 %

*Données issues d'une enquête de satisfaction menée auprès du candidat accompagné.

FORMATION INITIALE

Durée : La durée du parcours est personnalisée

Tarif : Exemples de parcours moyen : 24h = 1980 € 12h = 1140 € Le tarif évolue en fonction de la durée du parcours.

Demande de contact
Demande de devis

Dernière modification le 6 octobre 2026 à 12h11

FORMASANTÉ
50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 56 01 01
contact@formasante.fr